

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2019

DELIBERATION N° DEL116-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20191209-DEL116-19-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre 2019 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 3 décembre 2019, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC,
C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J.C. GUERRE-
GENTON, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, C. TISON,
P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 9 décembre 2019)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 6 décembre 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 8 décembre 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle

MADAME CHRISTINE TISON A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Signature de la convention de partenariat « L'agglo
en continuo ».**

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Les classes du département «musique ancienne» du conservatoire de Grenoble et celles de
certains établissements d'enseignement artistique de l'agglomération grenobloise ont mis en
place, de longue date, un partenariat permettant un travail autour des répertoires de la
musique ancienne.

La présente convention a pour objectif la réalisation de deux concerts par année scolaire
fédérant l'ensemble des élèves des classes, non seulement de musique ancienne du
Conservatoire de Grenoble, mais aussi de tous les instrumentistes pratiquant le répertoire
baroque inscrits dans les établissements d'enseignement artistique signataires.

Ce partenariat est intitulé : **L'agglo en continuo.**

Les communes partenaires de la ville de Grenoble sont les écoles de musique d'Eybens, Fontaine, Gières, Meylan, Seyssinet-Pariset et les associations musicales de la Tronche et d'Uriage .

L'équipe pédagogique des classes de musique ancienne et les directeurs des établissements d'enseignement artistique partenaires se réunissent en début d'année scolaire pour décider du programme qui sera créé et en fin d'année scolaire pour en tirer le bilan.

Les établissements d'enseignement artistique concernés se sont réunis pour envisager la reconduction de ce partenariat pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022. Celui-ci prendra fin le 31 juillet 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la reconduction de ce partenariat,
- de l'autoriser à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 9 décembre 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.